

Les objectifs de réduction de CO₂ de Michelin validés par SBTi*

- Une validation décernée par le consortium international Science Based Targets initiative (SBTi), organisme indépendant de référence incitant les entreprises participantes à fixer la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.
- Une première étape ouvrant la voie à un objectif de « Zéro émission nette » pour l'ensemble des sites de Michelin en 2050
- Une confirmation pour Michelin de la pertinence de ses choix environnementaux

Le consortium international Science Based Targets initiative (SBTi*) approuve les objectifs de réduction des émissions de CO₂ du groupe Michelin

Cette validation est une confirmation pour Michelin de la pertinence des choix environnementaux de Michelin et ouvre la voie vers un objectif de « Zéro émission nette » pour l'ensemble de ses sites (Scopes 1 et 2) en 2050.

Michelin voit ses objectifs de réduction d'émissions de CO₂ validés par le consortium SBTi, organisme indépendant de référence. Le succès de l'Accord de Paris (COP21) dépend non seulement des engagements des Etats membres mais également de l'implication de la société civile et du secteur privé afin de réduire collectivement les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le groupe Michelin a ainsi volontairement souhaité soumettre la pertinence des objectifs de réduction de ses émissions de CO₂ au consortium SBTi.

Michelin s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scopes 1 et 2 de 38 % en valeur absolue à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2010*. Michelin s'engage à réduire ses émissions de GES de Scope 3 liées, d'une part, à la mise à disposition de combustibles et d'énergie, d'autre part, au transport et à la distribution amont et aval et, enfin, au traitement en fin de vie des produits vendus, de 15 % en valeur absolue, à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2018. De plus, Michelin s'engage à ce que 70 % de ses fournisseurs de matières premières (% en émissions de GES) aient fixé des cibles "science-based" d'ici 2024.

Les émissions de Scope 1 et 2 sont issues des sources sous la maîtrise opérationnelle de l'entreprise ou des émissions issues des installations générant l'énergie achetée et consommée par celle-ci. Le Scope 3 recense les émissions induites par des activités de l'entreprise mais issues de sources qui ne sont ni sa propriété, ni sous sa maîtrise opérationnelle.

Cette validation constitue un premier pas vers la neutralité carbone, en ouvrant la voie à l'objectif de « Zéro émission nette » pour l'ensemble des sites de Michelin (Scopes 1 et 2) en 2050. La démarche SBTi offre également à Michelin l'opportunité de renforcer son engagement auprès de ses

* Initiative lancée en 2015, quelques mois avant la COP21, SBTi est une collaboration de 4 organismes qui proposent une démarche volontaire de lutte contre le réchauffement climatique du secteur privé.

** Le périmètre de la cible inclut les émissions et les absorptions liées aux sources biogènes et à la biomasse utilisée à des fins énergétiques.

fournisseurs afin de développer leur niveau de responsabilité sociétale en ayant une action ciblée sur la réduction des émissions de CO₂ dans la production des matières premières.

« La validation SBTi de nos objectifs de réduction de CO₂ constitue une preuve supplémentaire de la pertinence de nos engagements environnementaux. Le groupe Michelin porte des ambitions fortes, pleinement ancrées dans sa stratégie, et une vision à très long terme en matière de lutte contre le réchauffement climatique. J'ai la conviction que la crise que nous traversons est une opportunité pour accélérer, dans tous nos métiers, toutes nos activités et produits, nos démarches en faveur de la protection de l'environnement », a déclaré Florent Menegaux, Président du Groupe Michelin.

A propos des membres du consortium SBTi :

- **UN Global Compact (UNGC)** résulte d'un appel de l'ONU aux entreprises à aligner leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures qui font avancer les objectifs de la société. Michelin est membre de l'UNGC.

- **CDP** gère un système de reporting environnemental sur les risques et les opportunités relevant du changement climatique, de la disponibilité d'eau et de la déforestation pour le compte des investisseurs institutionnels, des sociétés privées et des villes.

- **World Resources Institute (WRI)** est un organisme de recherche international dédié à l'analyse de 7 enjeux critiques pour l'environnement et le développement : le climat, l'énergie, l'alimentation, les forêts, l'eau, les villes et les océans.

- **WWF (World Wildlife Fund)** ou Fonds mondial pour la nature est une organisation non gouvernementale internationale créée en 1961, vouée à la protection de l'environnement et au développement durable. Michelin est partenaire de WWF France.

PARTNER ORGANIZATIONS



IN COLLABORATION WITH



A propos de Michelin :

Michelin a pour ambition d'améliorer la mobilité de ses clients, durablement. Leader dans le secteur de la mobilité, Michelin conçoit, fabrique et distribue les pneumatiques les plus adaptés à leurs besoins et à leurs usages ainsi que des services et des solutions pour améliorer l'efficacité des transports. Michelin propose également des offres qui font vivre à ses clients des moments uniques au cours de leurs voyages et de leurs déplacements. Michelin développe aussi des matériaux de haute technologie destinés à de nombreux domaines. Basé à Clermont-Ferrand, Michelin est présent dans 170 pays, emploie plus de 127.000 personnes et exploite 69 usines de pneumatiques qui ensemble ont produit environ 200 millions de pneus en 2019. (www.michelin.com).

Service de Presse Michelin : +33 (0) 1 45 66 22 22

